



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

CONCOURS RESERVES DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS CERTIFIES

CAPES ET CAER

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

**Rapport de jury présenté par Brigitte HAZARD
Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Sommaire

Composition du jury	page 3
Observations générales	page 4
Règlements relatifs aux concours	page 6
Données chiffrées relatives aux deux concours	page 8
Rapport sur l'épreuve d'admissibilité : Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle	page 15
Rapport sur l'épreuve professionnelle d'admission	page 20
Annexes	page 27

COMPOSITION DU JURY

Mme Brigitte HAZARD	Inspecteur général de l'éducation nationale Président
M Marc ROSENZWEIG	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional Académie de Montpellier Vice-président
Mme Anne BEUGNOT	Professeur agrégé Académie de Rouen
M Michel COSTE	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional Académie de Versailles
Mme Isabelle DIGARD	Professeur agrégé Académie de Versailles
Mr Raphaël FERSING	Professeur agrégé Académie de Nancy-Metz
Mme Véronique FREYTAG	Professeur agrégé Académie de Nancy-Metz
Mme Myriam GAUJOUX	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional Académie de Créteil
Mr Johann GERARD	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional Académie de Rennes
M. Jean-Marc MOULLET	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional Académie de Lille
M. Patrice NADAM	Professeur certifié Académie de Créteil
Mme Anne-Charlotte L'HERMINE	Professeur agrégé Académie de Lille
M Yves PEUZIAT	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional Académie de Rouen
M Yann RENAULT	Professeur agrégé Académie de Rennes
Mme Marianne WOJCIK	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional Académie de Nancy-Metz

Observations générales

A compter de cette session 2013, des recrutements réservés sont organisés pour une durée de quatre ans, en application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Comme pour tout concours de la fonction publique, l'admission d'un candidat est soumise à la vérification des conditions d'admissibilité : ... « *il est rappelé aux candidats qu'ils doivent s'assurer qu'ils respectent les conditions d'admission au concours, ce qu'il déclarent en se présentant à l'épreuves d'admission. Une vérification sera réalisée par les services administratifs à l'issue de l'admission ; cette vérification conditionne l'admission* ». Ces conditions suspensives sont consultables sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid4592/conditions-d-inscription-aux-concours-du-second-degre-des-sessions-2013-et-2014.html>

Pour cette première session et en raison d'un calendrier de mise en œuvre serré, la vérification de ces conditions a été tardive et a créé de réelles difficultés pour les candidats, en particulier une information tardive la semaine qui a précédé le déroulement de l'oral.

Les textes pris en application de la loi précitée du 12 mars 2012 (décrets n° 2012-1512, 1513, 1514, arrêtés des 28 décembre 2012 publiés au JO n° 304 du 30 décembre 2012, note de service n° 2012-200 du 17 décembre 2012 publiée au BO n°47 du 20 décembre 2012) fixent les modalités d'organisation du concours et constituent la référence commune au jury et aux candidats. Ces textes sont accessibles sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid66543/epreuve-concours-reserve-recrutement-professeurs-certifies-exercant-dans-les-disciplines-enseignement-general.html>

Le rapport de jury doit aider les futurs candidats à se préparer au mieux pour la session 2014. L'explicitation des attentes du jury, des critères d'évaluation, respectant les exigences des textes officiels, mais plus spécifiquement appliqués à la discipline, quelques conseils, peuvent améliorer les chances de succès des personnes soucieuses de se préparer avec le sérieux qu'exige le désir de devenir enseignant titulaire. **Tout candidat doit se préparer à ce concours pour réussir et cet investissement lui permettra d'améliorer la qualité de son enseignement, dans l'intérêt des élèves qui lui sont confiés et qui sont au centre des préoccupations de chacun.**

Pour cette première session, les épreuves orales se sont déroulées du mardi 28 au vendredi 31 mai inclus au lycée général et technologique Georges de la Tour à Metz (57 – département de la Moselle) site du roi Georges.

L'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle. Il doit être conforme sur le fond et la forme aux conditions définies dans les quatre annexes des arrêtés précités et il fait l'objet d'un traitement par la sous-direction du recrutement qui en apprécie la recevabilité. Ainsi, il est regrettable que des dossiers soient envoyés au-delà de la limite de la date d'envoi qui était fixée cette session au 8 mars 2013 ou qu'ils ne répondent pas aux instructions qu'il convient juste de lire attentivement et de respecter. Connaître les modalités du concours, les échéances, ressort de la responsabilité de chacun dès lors qu'il décide de se présenter.

L'épreuve d'admissibilité qui consiste en l'étude du dossier de RAEP, ne donne pas lieu à une note chiffrée mais c'est sur la base de cet examen que le jury fixe la liste des candidats qu'il considère aptes à se présenter à l'épreuve orale d'admission. Les candidats seront alors notés sur la base de leur prestation orale et le jury fixera par ordre de mérite la liste des candidats admis.

Ainsi, il s'agit à travers cet oral professionnel d'évaluer les compétences attendues d'un futur enseignant de SVT qui, en cas de succès, sera affecté sur un support de stagiaire dans son académie d'origine dès la rentrée suivante en qualité de stagiaire :

- **compétences disciplinaires** : on ne peut en effet prétendre enseigner les sciences de la vie et de la Terre sans maîtriser les savoirs (connaissances de base, faits et concepts, histoire des sciences) sur lesquels s'appuie la discipline. Rappelons que le grade de professeur certifié et l'accès à son échelle de rémunération dans l'enseignement privé offrent la possibilité d'enseigner à tous les niveaux du collège et du lycée. Le moins que l'on puisse exiger est la

maîtrise des notions essentielles des programmes de SVT de l'enseignement secondaire dans son ensemble. Sans ce support, il est illusoire d'espérer pouvoir concevoir des progressions, donner du sens aux activités, exercer une réflexion didactique quelle qu'elle soit. Il est fortement conseillé aux candidats de profiter de chaque situation d'enseignement pour travailler avec rigueur, veiller à l'exactitude et à l'actualisation de leurs connaissances en développant des visions systémiques et le sens de l'essentiel. **Il n'est pas acceptable qu'un questionnaire qui pourrait être celui développé auprès d'un élève de terminale ne trouve pas de réponses de la part du candidat du niveau de celles que fournirait cet élève.** De même, pour en exiger la maîtrise de la part des élèves, les candidats doivent montrer au jury qu'eux-mêmes développent une démarche scientifique rigoureuse, connaissent et utilisent les techniques spécifiques à la discipline, numériques et non;

- **compétences pédagogiques et didactiques** : une grande attention est portée à la logique de la démarche, au choix des activités en référence aux objectifs visés, à la maîtrise des objectifs des programmes, à la place du réel (activités pratiques), à la diversité des méthodes et des tâches, à l'explicitation de la part respective de l'élève et du professeur. Les programmes sont fournis aux candidats mais le peu de temps de préparation (30 minutes) impose que chacun en connaisse les fils directeurs ou les grandes parties pour poser correctement les problématiques et définir les contenus. Pour se préparer au concours, il est nécessaire de s'attacher à développer un regard plus global sur les grands concepts et d'en tirer une perception plus exacte de la spécificité de chaque niveau, de la progressivité des acquisitions. Est-il utile de souligner que ces grandes lignes directrices correspondent à des orientations scientifiques majeures ? Cette connaissance de grands courants de pensée fait partie de l'enseignement scientifique et contribue au décodage de nombreux problèmes de société. **Le jury apprécie ces compétences à travers le sujet traité lors de l'oral mais se forme aussi rapidement un jugement sur l'authenticité du dossier** et l'opérationnalité de la réflexion des candidats dans les domaines didactique et pédagogique ;
- **compétences évaluatives** : le jury attend une maîtrise des différents types d'évaluation mais tout en s'affranchissant d'une standardisation formaliste sclérosante. Le rigorisme artificiel de certains dossiers et de certaines présentations se double parfois de l'utilisation d'un vocabulaire pseudo-spécialisé mal maîtrisé qui ne constitue finalement qu'une poudre aux yeux que le jury n'est guère prêt à valoriser. De plus c'est la qualité de la prise en compte des résultats de l'évaluation qui importe puisqu'elle est la condition de la régulation de sa propre pratique et de la mise en place de remédiations personnalisées ;
- **compétences éducatives** : le jury attend du candidat qu'il mène une réflexion sur le métier d'enseignant, au-delà de sa discipline, à l'échelle de la classe, de l'équipe éducative, de l'établissement. La connaissance globale du sens de l'enseignement et du fonctionnement du système éducatif est recherchée ;
- **compétences en communication** : l'enseignant du vingt et unième siècle ne peut plus se passer de la maîtrise des outils actuels d'information et de communication dont l'emploi habituel d'outils de bureautique (traitement de texte et tableur), appréciée à travers la pertinence de la présentation du dossier. Les présentations orales et écrites doivent être organisées et structurées : le jury recherche une clarté de l'expression, une maîtrise de l'expression écrite. Il est attentif à la posture du candidat et attend de lui une attitude réflexive.

Ainsi, le concours est étroitement en adéquation avec des situations ou des attentes professionnelles. C'est chaque jour, pour chaque contractuel, vacataire, pour chaque personnel non titulaire, que se prépare le concours. **Lors de cette première session, les prestations des candidats non reçus attestent de lacunes importantes dans les connaissances scientifiques, d'une réflexion approximative dans les domaines pédagogiques et d'une ignorance d'un certain nombre de points clés du fonctionnement du système éducatif et des établissements.**

La qualité des prestations des candidats reçus atteste du sérieux de leur préparation. Qu'ils en soient ici félicités.

Le bon déroulement du concours au cours de cette session a permis d'évaluer les candidats dans d'excellentes conditions matérielles. Les candidats ont trouvé un accueil de qualité offert par le lycée Georges de la Tour à Metz et l'académie de Nancy-Metz dont les responsables doivent être remerciés. Les appariteurs ont su apporter leur aide efficace à la fois au jury et aux candidats : le concours ne fonctionne que grâce à leur dévouement sans faille.

REGLEMENTS RELATIFS AUX CONCOURS

1. Les épreuves

1.1. L'épreuve d'admissibilité

Selon les arrêtés précités qui définissent les concours réservés de recrutement de professeurs certifiés, de professeurs d'éducation physique et sportive, l'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle établi par le candidat et transmis en un seul exemplaire.

Le dossier comporte deux parties dactylographiées en Arial 11, interligne simple, sur papier 21X29,7 cm, en respectant la dimension des marges suivante : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une deuxième partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou d'autres partenaires professionnels. Peuvent également être abordées les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions de suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie. Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre des méthodes pédagogiques appropriées. Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en compte un nombre les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;

- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

1.2. L'épreuve d'admission

Epreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties.

1.2.1. Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou les mettre en perspective.

1.2.2. Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum)

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans le dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement post-secondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue dans le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie :

- la clarté et la construction de l'exposé ;
- la qualité de réflexion ;
- l'aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

2. Le programme

Le programme du concours réservé du CAPES et du CAER en sciences de la vie et de la Terre correspond à l'ensemble des rubriques des programmes de la discipline en vigueur au collège et au lycée porté à un niveau de maîtrise permettant d'enseigner en lycée.

Données chiffrées relatives aux concours

CAPES INTERNE

Profession des candidats

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis
INTERV.ENS.LV EN ECOLE PRIM.	1	0	0	0	0
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	8	3	1	1	1
VACATAIRE INSERTION (MGI)	1	0	0	0	0
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	1	1	0	0	0
CONTRACTUEL CDD 2ND DEGRE	204	98	61	61	18
CONTRACTUEL.FORMAT.CONTINUE CDD	1	0	0	0	0
CONTRACTUEL.APPRENTIS.CDD (CFA)	1	0	0	0	0
CONTRACT.INSERTION CDD (MGI)	1	1	1	1	0
CONTRACTUEL CDI 2ND DEGRE	55	41	25	25	12
CONTRACT.FORMAT .CONTINUE CDI	1	0	0	0	0
CONTRACTUEL CDD 1 ^{ER} DEGRE	2	0	0	0	0
CONTRACTUEL CDI 1 ^{ER} DEGRE	4	3	0	0	0
MAITRE AUXILIAIRE	47	28	18	18	8
CONTRACT CDD ENSEIGNANT SUPER.	3	1	1	1	0
CONTRACT CDI ENSEIGNANT SUPER.	1	0	0	0	0
AGENT NON TITULAIRE DU MEN	327	175	106	106	39
AG.FONCT.PUBLI.ETAT AUTRES MIN	4	1	1	1	0

Résultats globaux

Rappel du nombre de postes mis au concours : 45

Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis
331	176 (53,17%)	107 (60,80%)	76 (69%)	39 (51,31%)

Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Résultats par académie

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis
AIX-MARSEILLE	20	16	7	7	4
AMIENS	3	0	0	0	0
BESANCON	4	2	0	0	0
BORDEAUX	18	12	8	8	1
CAEN	9	6	4	4	1
CLERMONT-FERRAND	4	2	1	1	0
CORSE	5	3	3	3	2
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	50	27	14	14	4
DIJON	7	6	4	4	0
GRENOBLE	12	3	2	2	0
LA GUADELOUPE	5	2	2	2	0
LA GUYANE	7	4	4	4	1
LA MARTINIQUE	5	3	3	3	1
LA NOUVELLE CALEDONIE	7	5	3	3	2
LA POLYNESIE FRANCAISE	10	6	6	6	3
LA REUNION	10	3	0	0	0
LILLE	7	5	3	3	1
LIMOGES	1	0	0	0	0
LYON	8	3	1	1	1
MAYOTTE	2	1	0	0	0
MONTPELLIER	14	8	7	7	3
NANCY-METZ	14	7	2	2	1
NANTES	19	9	6	6	5
NICE	18	10	6	6	2
ORLEANS-TOURS	5	2	1	1	0
POITIERS	11	5	4	4	0
REIMS	13	9	7	7	3
RENNES	17	5	4	4	2
ROUEN	7	4	1	1	1
STRASBOURG	13	5	3	3	1
TOULOUSE	6	3	1	1	0

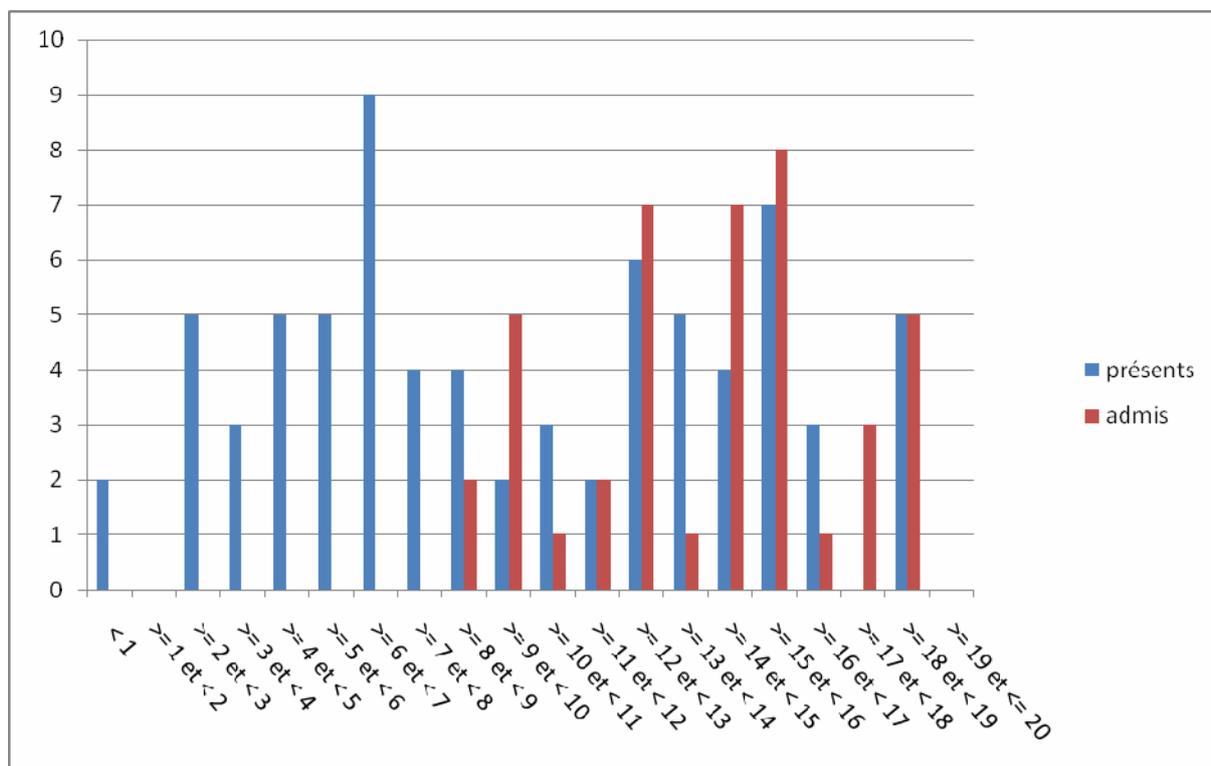
Notes d'oral

Barre : 8,00

	Présents		Admis	
	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type
1 ^{ère} partie	4,80	2,60	6,74	1,73
2 ^{ème} partie	5,30	2,72	7,30	1,79
Tout	10,10	5,00	14,04	03,04

	Présents		Admis	
	Note mini	Note maxi	Note mini	Note maxi
1 ^{ère} partie	0,00	9,38	2,81	9,38
2 ^{ème} partie	0,00	10,00	3,93	10,00
Tout	1,43	18,75	8	18,75

Répartition des notes d'oral



ACCES ECHELLE DE REMUNERATION CAPES-PRIVE

Professions des candidats

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis
MAITRE DELEGUE DU 1ER DEGRE	3	2	0	0	0
MAITRE DELEGUE DU 2ND DEGRE	368	269	56	56	21
ENSEIGNANT ENSEIGNEMENT PRIVE	371	271	56	56	21

Résultats globaux

Rappel du nombre de postes mis au concours : 22

Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis
371	271 (73,05%)	56 (20,66%)	56 (100%)	21 (37,5%)

Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Résultats par académie

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis
AIX-MARSEILLE	10	7	3	3	1
AMIENS	6	6	2	2	1
BESANCON	8	6	0	0	0
BORDEAUX	15	12	3	3	1
CAEN	9	9	2	2	1
CLERMONT-FERRAND	8	5	2	2	0
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	102	76	13	13	5
DIJON	8	8	1	1	0
GRENOBLE	23	19	5	5	1
LA GUADELOUPE	2	1	0	0	0
LA GUYANE	3	2	0	0	0
LA MARTINIQUE	2	1	0	0	0
LA POLYNESIE FRANCAISE	6	3	1	1	0
LA REUNION	4	2	1	1	0
LILLE	22	16	3	3	1
LIMOGES	1	1	0	0	0
LYON	17	13	1	1	1
MONTPELLIER	9	6	2	2	1
NANCY-METZ	9	6	1	1	0
NANTES	22	16	4	4	2
NICE	7	4	1	1	1
ORLEANS-TOURS	12	7	2	2	2
POITIERS	9	6	2	2	0
REIMS	5	4	1	1	1
RENNES	19	11	1	1	0
ROUEN	8	5	2	2	1
STRASBOURG	9	6	0	0	0
TOULOUSE	16	13	3	3	1

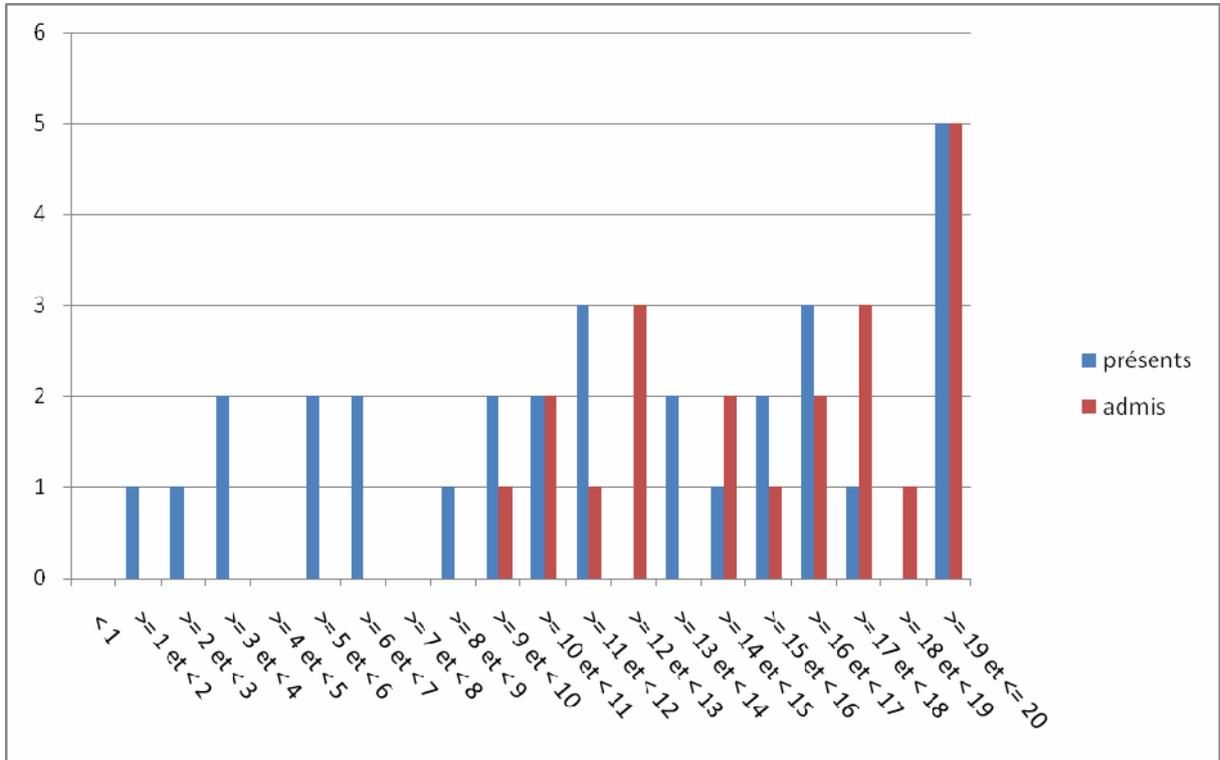
Notes d'oral

Barre : 9,42

	Présents		Admis	
	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type
1 ^{ère} partie	6,05	2,04	7,46	2,02
2 ^{ème} partie	6,73	2,76	8,18	1,62
Tout	12,78	5,39	15,64	03,42

	Présents		Admis	
	Note mini	Note maxi	Note mini	Note maxi
1 ^{ère} partie	00,63	10,00	04,06	10,00
2 ^{ème} partie	00,71	10,00	05,36	10,00
Tout	02,77	20,00	09,42	20,00

Répartition des notes d'oral



Rapport sur l'épreuve d'admissibilité

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

REMARQUES GENERALES RELATIVES A LA PRESENTATION

Le dossier présenté par le candidat doit être conforme sur le fond mais aussi sur la forme aux conditions fixées dans le BO n°47 du 20 décembre 2012. Le jury apprécie la validité des dossiers qui lui sont transmis en référence à ces conditions prévues pour la présentation, en particulier le visa du supérieur hiérarchique (signature et tampon) qui atteste de la validité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier et le respect des deux + six pages dactylographiées en Arial 11, interligne simple.

Mais respecter ce format ne signifie pas de produire un texte au kilomètre, tassé et illisible. Il faut privilégier toute présentation qui facilite la lecture du dossier par le jury, comme par exemple :

- aérer les textes ;
- structurer les productions par des titres et des paragraphes ;
- utiliser de la couleur et/ou une mise en « gras » pour mettre en relief, catégoriser, etc.

La présence d'un sommaire est par contre inutile.

Un brochage correct des dossiers est apprécié, la lecture en est facilitée et les pertes de feuilles évitées.

Il faut vérifier attentivement la cohérence entre le texte, les renvois fait aux annexes et le numéro des annexes.

Il est fondamental enfin de surveiller l'orthographe, la grammaire, l'expression et le niveau de langage. Le jury constate de nombreuses erreurs de frappe montrant que la relecture n'a pas été réalisée ou a été négligente ce qui n'est pas acceptable quand on a le temps suffisant pour préparer son dossier.

PREMIERE PARTIE : LES RESPONSABILITES DU CANDIDAT DURANT LES DIFFERENTES ETAPES DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL

Ce qui est apprécié et conseillé

Le jury a particulièrement apprécié les dossiers dans lesquels apparaissent clairement les responsabilités exercées par les candidats et leur mise en perspective avec les compétences professionnelles attendues. La circulaire actuelle¹ puis celle à paraître relatives aux compétences des professeurs permet aux candidats d'identifier celles qu'ils ont pu construire au cours de leur parcours professionnel.

La conception par le jury d'un sujet d'exposé implique que le candidat soit particulièrement précis sur :

- le contexte dans lequel ont été exercées les responsabilités (dans un collège, un lycée, une SEGPA, une CLIS ou une ULIS etc.) ;
- les niveaux de classe dans lesquels il a enseigné ;
- les grandes parties des programmes qu'il a eu l'occasion de traiter.

¹ cf. référentiel « définition des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier » : <http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

Ainsi, des dossiers proposant un éventail large et précis de contenus d'enseignement traités par le candidat ont été appréciés ainsi que leur organisation structurée sous la forme d'un plan, de sous parties avec des titres permettant de se faire une idée des compétences développées et de la diversité des expériences professionnelles.

Pour ceux dont l'activité de formation ne s'exerçait ni en collège ni en lycée, il faut préciser les domaines enseignés avec le maximum de précision, en explicitant le niveau auquel s'est situé l'enseignement. Une réflexion sur les possibilités de transfert des compétences de la situation d'enseignement vécue à celles des collèges et des lycées s'impose également.

Les manques et défauts relevés

La première partie du dossier ne doit pas être ni un simple curriculum vitae ni un texte entre une « profession de foi » et une lettre de motivation où le candidat se contente d'affirmer son désir de devenir un professeur titulaire.

Inutile de mener un discours auto-satisfait où le candidat vante ses mérites professionnels puisqu'il revient au jury de valider les compétences professionnelles. Inutile en particulier de nous dire que les inspections se sont excellemment bien passées, cela n'impressionne pas le jury.

Il est inopportun de développer un discours généraliste en relation avec les attentes institutionnelles supposées sans se baser sur des exemples concrets issus de l'expérience professionnelle du candidat. Chaque fois que le contenu de cette partie a été trop ciblé et fermé ou imprécis et ne mentionnant pas les niveaux d'enseignement, le jury prend l'initiative du sujet qu'il propose à l'oral au risque pour le candidat d'être interrogé dans un domaine dans lequel il n'a jamais enseigné. Il en va de l'équité du concours, et de l'égalité des conditions d'évaluation entre les différents candidats, et l'on ne peut admettre que certains cherchent à optimiser leurs chances en n'offrant aux interrogateurs qu'un champ réduit qu'ils auraient travaillé avec un soin excessif.

SECONDE PARTIE : ANALYSE PRECISE PAR LE CANDIDAT D'UNE DE SES REALISATIONS PEDAGOGIQUES

Une maîtrise indispensable des fondamentaux de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre

Pour la très grande majorité des situations proposées par les candidats, l'activité professionnelle décrite implique de maîtriser les fondamentaux de l'enseignement des sciences de la vie et de Terre.

Dans ce cadre, le jury note que, si cette activité décrite fait référence aux démarches de construction de savoirs propres aux sciences expérimentales (observation, expérimentation, modélisation) auxquelles il est nécessaire de former l'élève, elle n'exprime que très rarement l'approche explicative globale et cohérente d'une problématisation dans laquelle s'inscriraient ces démarches scientifiques exposées de façon souvent juxtaposées. Il apparaît alors une incapacité pour l'élève, comme pour le lecteur du dossier de RAEP, de percevoir ce dont la séquence de cours présentée vise à comprendre.

Cette incapacité à percevoir et à suivre clairement la situation soumise à une nécessité de compréhension biologique ou géologique est accentuée par l'utilisation inadaptée d'outils pédagogiques. « La tâche complexe », « les ateliers tournants » ... sont ainsi des activités imaginées bien souvent par le professeur comme objectif au détriment des seuls qui valent, celui de la compréhension scientifique visée et celui de l'apprentissage envisagé.

La production par l'enseignant de démarches didactiques permettant aux élèves de s'inscrire dans l'investigation nécessite de maîtriser le contenu scientifique du thème traité. Le jury note d'une part que la maîtrise des notions scientifiques abordées est souvent loin du niveau lycée et d'autre part que si les notions scientifiques sont maîtrisées en elles-mêmes, elles restent, bien souvent, déconnectées entre elles révélant ainsi leur insuffisante maîtrise épistémologique.

Les progrès des élèves dans l'acquisition de la culture scientifique à travers la diversité des compétences qu'elle exige est l'ambition à laquelle contribue notre enseignement. Le jury a constaté que si ces compétences sont fréquemment repérées en lien avec les activités mises en œuvre dans les classes, leur mise à l'apprentissage n'est bien souvent envisagée qu'à travers une simple mise en œuvre de ces activités. Celles-ci restent inféodées exclusivement à la construction de la notion scientifique repérée dans le programme.

La place du modèle, de la modélisation, de la simulation au sein d'une démarche scientifique est très mal comprise. Dans de nombreux dossiers on découvre que les élèves éprouvent des hypothèses à l'aide de modèles numériques, ce qui constitue une erreur scientifique.

Plusieurs candidats présentent ce qu'ils pensent être de l'histoire des sciences, en réalité ils utilisent juste une expérience historique. Il n'y a pas de contextualisation et la recherche n'est pas modifiée par cette approche.

Ce qui est conseillé

Il convient de bien choisir la séquence

Certains candidats ne proposent qu'une séance alors que d'autres en décrivent plus de huit. Il faut que la séquence soit démonstrative, que le candidat cible ce qu'il veut montrer de ses pratiques disciplinaires. Il convient de privilégier certains critères de choix comme la diversité des activités menées au cours de la séquence, des problématiques reposant sur le local (quand le sujet le permet), l'appui sur le réel, l'implication des techniques numériques etc.

Les choix et les justifications sont importants

Ils permettent au jury d'identifier les professeurs qui formalisent mieux leurs objectifs et qui donnent du sens aux activités menées. Des candidats semblent associer de façon automatique certaines activités à certaines productions : par exemple, est-il obligatoirement nécessaire de faire un dessin d'observation lorsqu'on réalise une observation au microscope ? Et quand un dessin est réalisé, se pose-t-on la question de l'utilité de cet acte et de l'exploitation de son résultat ?

On attend de l'honnêteté et donc pas de texte stéréotypé ou de jargon pédagogique non maîtrisé.

Le bon sens pédagogique est valorisé. Nous recommandons aux candidats de ne pas abuser d'un vocabulaire professionnel technique si celui-ci n'est pas maîtrisé. Des candidats évoquent les « tâches complexes », la démarche « d'investigation », les « situations problème » sans véritablement les mettre en œuvre. Il en ressort des analyses maladroites, des séances dites « d'investigation » qui sont en fait formatées ou des problématiques artificielles. Les candidats doivent comprendre que mettre les élèves dans une situation d'apprentissage de type « tâche complexe » n'est pas un objectif en soi. C'est davantage un moyen qui permet aux élèves de suivre une démarche de raisonnement non formatée, de suivre leur propre stratégie de résolution de problème. L'objectif reste toujours la construction d'un concept. Dis autrement, on ne fait pas une tâche complexe pour faire une tâche complexe.

Très peu de dossiers font référence au socle dans les pratiques mises en œuvre. Quand c'est le cas, au mieux, les items sont donnés et on s'arrête là. Le jury attend au contraire que soit établi un lien fonctionnel entre une activité décrite est un objectif de formation conduisant à la maîtrise d'une compétence du socle. Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas ce qu'ils qualifient d'autonomie. Beaucoup de dossiers présentent des activités sous la forme de fiche de travaux pratiques avec une multitude de questions où les élèves sont dits impliqués et leur autonomie développée. Leur autonomie est ainsi considérée comme une mise au travail « solitaire », sans l'aide du professeur, ce qui est une dimension restrictive. Il faut comprendre que l'autonomie recherchée est celle de l'autonomie de réflexion et que cette dernière est peu compatible avec des activités dont les supports sont des fiches de questions voire des textes à trous à compléter.

On attend une partie consacrée aux évaluations, souvent absentes ou à peine évoquées ou mal comprises.

Il ne s'agit pas d'en présenter une approche théorique mais de réfléchir à leur place et à leurs enjeux dans l'enseignement dispensé par le candidat. Mener une analyse des productions d'élèves (ce qu'ils ont réellement faits et non ce qu'on pense qu'ils ont appris), éventuellement proposées en annexes, est

appréciée du jury, à condition qu'elle permette d'identifier un degré d'exigence de l'enseignant ainsi que les remédiations à apporter le cas échéant. Cette analyse étant réalisée, le jury est particulièrement attentif à la recherche des causes et à la mise en œuvre de stratégies conduisant à faire évoluer les pratiques d'enseignement à partir des résultats des élèves.

Il faut non seulement décrire un vécu mais aussi faire une analyse réflexive de la séquence dans ses différentes dimensions (pédagogique, didactique, évaluative, éducative, etc.).

Dans beaucoup de dossiers il n'y avait au mieux qu'une présentation de type cahier de textes, un récit chronologique des actions sans intégration dans une réflexion pédagogique en relation avec des objectifs; au pire des titres et des notions. Les stratégies d'apprentissage ne sont que très rarement évoquées. L'évaluation se cantonne à un acte isolé, déconnecté d'un parcours réflexif sur le progrès de l'élève et d'une perspective évolutive de ses pratiques par l'enseignant. Le jury a donc valorisé dans le cadre du barème fourni les dossiers faisant preuve d'une réflexivité professionnelle évidente. Il a également apprécié dans cette optique toute situation, même sans référence à un enseignement de sciences de la vie et de la Terre, faisant montre d'une réelle aptitude à prendre du recul.

La prise en compte d'une dimension plus large de la réussite éducative de tous les élèves est également, bien souvent, absente.

Le jury note ainsi les très rares références à la différenciation pédagogique en fonction des besoins des élèves ainsi qu'à la remédiation dans le cadre de dispositifs scolaires ou périscolaires. Il note également les très rares références aux orientations éducatives sous tendues par les thèmes abordés et aux collaborations professionnelles susceptibles de concourir collectivement à la réussite des élèves (on voit rarement les éducations à, le PDMF, l'histoire des arts ...).

A ces conseils pédagogiques et didactiques, le jury adjoint quelques conseils de présentation afin d'éviter une rédaction sous forme d'un texte linéaire non organisé difficile à lire et à comprendre :

- la réalisation pédagogique doit être titrée ;
- certains dossiers comportent, intégrés aux « six pages », des documents appuyant leur discours et permettant de mieux comprendre la situation exposée : cela facilite la lecture et en explicite le contenu ;
- un tableau synoptique de la séquence et de son découpage en séances donne une vision synthétique de l'enseignement ;
- il en est de même d'un schéma décrivant la progression des séances avec leurs titres, leurs activités, le contexte matériel et l'évaluation ;
- on ne peut que conseiller enfin de faire relire cette présentation par un regard extérieur pour éviter les incohérences dans la structure du document : on attend un texte structuré avec rigueur, comme il est attendu d'un élève au baccalauréat !

Pour conclure et en le disant avec force, ce dossier, sans son ensemble, est avant tout une production personnelle, décrivant des expériences réellement vécues et le jury détectera rapidement, lors de l'exposé et de l'entretien, les activités qui n'ont pas été effectuées.

LES ANNEXES

Face au constat de dossiers atteignant jusqu'à quarante pages, nous reprecisons aux candidats ce que signifie une annexe soit quelques documents appartenant à un même ensemble : par exemple, deux ou trois exemples d'une évaluation pour montrer la diversité des résultats obtenus ; les différents documents d'une même activité ; un ensemble de documents montrant la diversité des activités réalisées par des élèves au cours d'une même séance ; ...

Les annexes sont ainsi constituées de deux de ce type d'ensemble au maximum soit dix pages tout au plus.

Mettre en annexe quelques supports pertinents de séance (évaluations corrigées, documents élèves, productions d'élèves analysées ; ...), en quantité raisonnable, aide le jury à se faire une idée plus précise de ce qui est réellement demandé aux élèves. Certains dossiers se contentent en effet de rester sur un mode déclaratif et descriptif qui donne le sentiment qu'on est plus dans les intentions que dans la réalisation.

Les photocopies de manuel sont à proscrire. Si des documents issus de manuel sont choisis et exploités, il convient de veiller à leur rigueur scientifique car ils présentent parfois des inexactitudes. Le professeur est garant de cette exactitude auprès des élèves.

Il est totalement inutile d'y insérer des documents administratifs (papiers d'identité, contrats, VS etc.) qui alourdissent inutilement le contenu. De manière générale, il est inutile de prévoir des annexes à la première partie du dossier.

Rapport concernant l'épreuve professionnelle d'admission

Organisation et déroulement

1. La convocation des candidats

Les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée général et technologique Georges de La Tour à Metz du mardi 28 au vendredi 31 mai inclus, site du roi Georges.

Les 24 candidats interrogés le matin (8h ; 9h10 ; 10h20 ; 11h30) sont convoqués la veille à 18h pour une présentation des conditions de préparation et d'interrogation par la présidence ; il en est de même pour les 24 candidats de l'après-midi (13h30 ; 14h40 ; 15h50 ; 17h) tous convoqués à 13h le jour même de leur interrogation.

Ensuite chaque candidat se présente, 5 minutes avant son horaire d'entrée en salle de préparation, devant la porte de celle-ci. Les formalités administratives effectuées (vérification de la pièce d'identité et de la convocation), il reçoit à l'heure prévue, le sujet rédigé à son intention par le jury à partir du dossier de RAEP et est installé pour préparer son exposé.

Il est demandé de renvoyer impérativement, par retour du courrier (un envoi au tarif « lettre » suffit), un **accusé de réception** rempli de la manière la plus complète possible et signifiant leur acceptation ou non de cette convocation. **Cette démarche est fondamentale pour l'organisation des passations.**

2. Le temps de préparation

Les candidats disposent d'un temps de préparation de trente minutes. Auparavant, ils ont déposé tous leurs effets personnels (notamment les téléphones portables éteints et tout instrument électronique). Ils ne conservent que leurs instruments pour écrire ainsi qu'éventuellement une bouteille de boisson et des en-cas.

Le candidat a à sa disposition :

- les programmes du collège en SVT; les programmes du lycée en seconde, MPS, SL, premières L et ES, première S, terminale S et spécialité, première et terminale en CBSV;
- le socle (le décret);
- des feuilles de brouillon.

Le candidat n'a pas son dossier. Il n'y a aucun accès au numérique.

Après les trente minutes de préparation, le candidat est accompagné dans la salle d'interrogation où l'attendent deux membres du jury. Ils vérifient la pièce d'identité et la convocation, se présentent et énoncent les conditions de l'interrogation d'une durée maximale de 1h. Celle-ci peut alors commencer.

Le dossier du candidat est amené par le jury qui l'utilise et le tient aussi à la disposition du candidat si celui-ci veut s'appuyer sur certains de ses contenus.

La salle est équipée d'un tableau, d'une caméra et d'un dispositif de vidéo projection permettant des visualisations collectives (du dossier, des plans, schémas ou autre document papier que le candidat aurait réalisé pendant son temps de préparation) par les membres du jury ou à l'initiative du candidat lui-même.

3. Les sujets

Les sujets sont pensés de manière spécifique à partir du contenu des dossiers : chaque candidat a ainsi un sujet original. Néanmoins, le libellé de ces sujets est harmonisé et on peut en apprécier la diversité et la cohérence en annexe de ce rapport et sur le site du CAPES réservé : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/capesres/>

4. L'épreuve

Le jury est constitué de six commissions. Chacune d'elles, composée de deux membres, examine huit candidats par jour. L'épreuve dure 1h.

On rappelle que l'oral se compose de deux parties :

- Première partie : un exposé de 10 minutes maximum (le jury n'interrompt pas le candidat sauf en cas de dépassement du temps) et un entretien de 20 minutes au maximum quel que soit le temps d'exposé.

L'exposé s'appuie sur la présentation de son dossier de RAEP par le candidat.

L'échange avec le jury permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective. Il est bien sûr attendu du candidat une parfaite connaissance de son dossier et des situations qui y sont décrites, ce qui constitue une garantie d'authenticité. Il permet d'évaluer les compétences professionnelles du candidat qui intègrent deux aspects :

- l'un, pédagogique, en demandant des explications sur l'un des points cités dans le dossier et/ou en annexe, et en questionnant le candidat sur ses choix pédagogiques lorsque ce n'est pas précisé dans le dossier (prise de recul ... justification des choix ...) ;
 - l'autre, scientifique, afin d'attester de la maîtrise scientifique de ce qui fait partie de l'expérience professionnelle du candidat, au moins à un niveau lycée. Par exemple, à partir d'un thème relatif à la respiration et à l'occupation des milieux en 5ème on peut envisager la problématique des échanges gazeux puis celle de la production d'énergie, passer de l'organisme à l'organe, à la cellule à l'organite ... ou bien passer de l'organisme à l'écosystème puis à la planète. Autre exemple, à partir d'un thème sur le rôle de l'eau dans l'évolution des paysages en 5ème, on peut envisager le rôle de l'eau attendu dans un autre niveau, par exemple l'eau et le magmatisme en terminale S.
- Deuxième partie : un exposé de 10 minutes maximum (le jury n'interrompt pas le candidat sauf en cas de dépassement du temps) et un entretien de 20 minutes au maximum quel que soit le temps d'exposé.

L'exposé s'appuie sur le sujet fourni au candidat lors de sa préparation, sujet défini à partir des expériences professionnelles décrites dans son dossier.

L'entretien avec le jury permet d'approfondir les différents points développés par le candidat et non abordés dans la première partie (par exemple, les usages du numérique, les formes de l'évaluation, la place de l'activité pratique, la démarche d'investigation, l'approche par compétences, la dynamique de classe ...) mais aussi d'élargir à la questionnement à la connaissance réfléchi du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité (voir les exemples de questionnement dans la partie « ressources »).

Les attentes du jury et les conseils pratiques aux candidats

Le jury rappelle que les épreuves orales sont publiques (rares sont les candidats qui, bien que postulant à un métier de communication, refusent les auditeurs) : assister à un oral est une façon judicieuse de s'y préparer. Par souci d'équité, les auditeurs n'ont été autorisés à assister qu'à une seule journée d'oraux.

1. Remarques générales relatives à la prestation orale et à la posture du candidat

L'oral est exigeant : il comporte six temps d'interrogation différents et il faut que les candidats restent impliqués lors de chacune de ces phases car la non réussite à l'une de ces étapes ne préjuge en rien d'un échec à cet oral.

Il faut être vigilant à l'expression orale (expressions à éviter, langage trop familier, ...). Le jury est attentif à l'attitude du candidat qui est une référence pour ses élèves.

Une majorité de candidats arrive à se détacher relativement des notes élaborées pendant le temps de préparation. Tous les candidats que nous avons pu recevoir se sont montrés d'une grande politesse et aucune indigence n'a été rencontrée. La réactivité de la majorité des candidats face au questionnement est bonne et d'une grande honnêteté, montrant par la même une bonne éthique professionnelle. Le jury apprécie en effet qu'un candidat dise ne pas connaître la réponse ou ne pas comprendre la question plutôt que tenter des réponses hasardeuses (ce qui n'apparaît pas révélateur d'un esprit scientifique). Le jury n'hésite pas à reformuler une question mal comprise sans en tenir compte dans l'évaluation du candidat. Par contre, il vérifie l'authenticité du dossier et certains candidats se sont montrés démunis pour expliciter certains de leurs écrits.

Nous rappelons que les candidats disposent d'un tableau et d'une flexcam. Ces deux matériels ont été sous utilisés en particulier pour structurer le propos. Ainsi le jury a peu observé de schémas soit reprenant des stratégies pédagogiques soit assurant des bilans notionnels. Cependant, l'utilisation de ces outils ne doit pas se faire aux dépens de la réactivité, vu le temps court d'interrogation.

Certains candidats ne s'adressent pas au jury lors de leur exposé ce qui peut interroger quant à leur prise en compte de l'élève dans une salle de classe.

D'autres développent longuement leurs réponses donnant parfois l'impression de jouer la montre au lieu de synthétiser et d'aller à l'essentiel.

Le jury attend des candidats une écoute et une attitude d'échange constructif. Il évalue les qualités réflexives.

La plupart des candidats a su respecter le temps imparti pour leurs exposés.

2. Remarques relatives à la première partie

• L'exposé

Globalement les candidats présentent leur parcours professionnel rapidement, ce qui est bienvenu, puis expose tout ou partie de leur réalisation pédagogique. Certains candidats ont d'ailleurs fort judicieusement explicité au jury les choix qu'ils avaient faits afin d'éviter la redondance entre le dossier et l'exposé oral.

Cette bonne présentation permet au jury de s'appuyer sur des éléments concrets pour engager l'entretien. Le jury est attentif à la place des élèves dans les activités proposées, au sens qu'elles prennent, à la pertinence scientifique développée. Les candidats peuvent choisir plusieurs stratégies :

- développer une partie précise ;
- présenter l'ensemble de la démarche ;
- focaliser sur une activité.

Pour autant, des présentations plus conceptuelles ont également été choisies, offrant l'opportunité d'échanger sur la mise en œuvre concrète de ces concepts au regard du contenu du dossier.

Par contre, revenir plus longuement sur son parcours professionnel n'a d'intérêt que si cela précise des compétences professionnelles particulières qui n'auraient pas été décrites dans le dossier.

L'organisation de cette présentation autour des compétences du candidat a également été appréciée en ce qu'elle illustre une prise de recul professionnel. Certains n'ont pas hésité à faire état des manques de leur expérience.

Toute organisation préalable des propos par le candidat en deux ou trois points montre une préparation rigoureuse et traduit des qualités de synthèse et de communication.

- **L'entretien**

En ce qui concerne l'échange portant sur les savoirs scientifiques en lien avec le dossier, globalement les candidats connaissent l'aspect scientifique de la partie qu'ils présentent ou qu'ils enseignent, à un niveau suffisant. Ils montrent ainsi qu'ils ont actualisé leurs connaissances, au moins sur un des domaines en sciences de la vie ou en sciences de la Terre qu'ils enseignent.

Mais le jury regrette vivement que bien souvent les concepts et notions enseignés dans le secondaire ne soient pas suffisamment maîtrisés par les candidats, à un niveau dépassant celui d'un bachelier de filière scientifique. De nombreux candidats enseignant en collège ont montré un très faible niveau de connaissance ne dépassant pas les objectifs cognitifs de la classe de seconde voire une non maîtrise de certains concepts au niveau attendu des programmes de collège.

Le jury n'évalue pas les connaissances sur la base de quelques mots clés prononcés : c'est bien la compréhension globale d'un concept, enrichi par des connaissances de niveau baccalauréat qui est attendue. Par exemple, la connaissance précise des bases moléculaires du cycle de Krebs ou bien le mot «ATP » n'est pas attendu ; en revanche, sur le thème de la respiration cellulaire, il n'est pas admissible qu'un professeur ignore quels sont les organites associés ainsi que les principales molécules concernées permettant la formation d'ATP.

Le jury ne peut envisager la délivrance d'un CAPES à un candidat dont les connaissances scientifiques seraient clairement plus faibles que celles d'un élève passant le baccalauréat S.

Le jury explore aussi les qualités scientifiques du candidat. Il peut être amené à demander de réaliser des schémas, des dessins,... Il vérifie également que le candidat connaît les techniques usuelles d'obtention des documents scientifiques. Il est apprécié lorsque le candidat fait preuve d'une maîtrise des principes du raisonnement scientifique. De trop nombreux candidats énoncent des étapes de la démarche scientifique sans en avoir assimilé le sens et l'intérêt dans la formation des élèves. Le jury apprécie les candidats menant des réflexions logiques et des déductions dans le cas où certaines réponses ne sont pas connues.

L'échange permet d'interroger les démarches d'enseignement mises en œuvre par le candidat : leur construction comme leur conduite. Le jury regrette que, sur ce second point, les candidats n'expriment pas toujours très précisément et concrètement les diverses relations pédagogiques instaurées avec les élèves au cours d'une séance. Particulièrement le concept de démarche d'investigation reste bien souvent très peu exprimé concrètement traduisant ainsi une construction didactique peu pertinente autour d'une problématique bien identifiée.

Cet échange permet également d'interroger les apprentissages menés. Bien souvent les activités présentées dans le dossier et lors de sa présentation restent dévolues quasi-exclusivement à la résolution du problème posé et à la construction de la notion. Le jury regrette que les candidats ne puissent exprimer l'objectif précis d'apprentissage ainsi que les stratégies mises en œuvre à cet effet et, en particulier, celles permettant à l'élève d'apprécier, lui-même, de façon réflexive la maîtrise des compétences travaillées. On peut par exemple s'interroger sur la pertinence pédagogique des aides et autres coups de pouce que certains candidats imposent à leurs élèves.

Le jury rappelle que, afin de permettre l'acquisition par les élèves d'une culture scientifique, l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre ne peut se résumer à une succession d'activités sans cohérence investigatrice ou à la présentation de tâches complexes déconnectées de la problématique globale. De même peu de candidats expriment une pratique d'enseignement des sciences ancrées dans les enjeux scientifiques contemporains qui restent trop souvent abordés secondairement. A ce propos, le jury s'interroge sur une lecture réfléchie des programmes par les candidats. Celle-ci reste trop souvent linéaire et ancrée dans les notions à transmettre. En conséquence elle est peu propice à la prise en compte effective des élèves dans leur diversité.

La plupart des candidats connaissent la typologie des évaluations et les modalités de leurs mises en œuvre. Par contre elles sont rarement réfléchies pour servir les apprentissages des élèves.

On note des confusions fréquentes entre compétences et capacités, critères et indicateurs de réussite, des difficultés à hiérarchiser ces critères dans des situations concrètes. La fonction de l'évaluation diagnostique est totalement méconnue, en général il s'agit uniquement d'un support pour corriger dans l'immédiateté des raisonnements ou connaissances non conformes. Lorsqu'elle est mise en œuvre, elle ne donne jamais lieu à une exploitation pertinente pour des situations d'apprentissage.

Il est rare que la cohérence entre les évaluations formatives et sommatives puisse être explicitée par le candidat lorsqu'il est interrogé.

3. Remarques relatives à la seconde partie

- **Le sujet**

Nous ne saurions que conseiller de bien lire le sujet. Certains candidats ne passent pas assez de temps à cette lecture ce qui amène à du hors sujet ou à ne traiter que de façon partielle la question posée.

Une bonne lecture peut amener le candidat à définir simplement quelques termes utilisés. Commencer la présentation par proposer au jury une définition (par exemple « développement durable », « modèle »...) ou des modalités (liées à l'investigation, la différenciation...) montre que l'on a cerné les contours du sujet.

Il est toujours intéressant, quelle que soit la thématique abordée, de préciser les objectifs de connaissance attendus ou construits. Concernant les sujets portant sur une séquence précise, le jury apprécie qu'elle soit replacée dans son contexte général et que les enjeux éducatifs soient précisés. Le jury regrette que le sujet proposé soit rarement traité dans toutes ses dimensions. Nous rappelons que la lecture des programmes ne se limite pas aux colonnes concernant les objectifs cognitifs. Les en-têtes de chaque thématique abordée apportent des renseignements précieux concernant le sens général à donner aux notions à construire.

Il faut que les candidats s'efforcent de s'appuyer sur des exemples explicites plutôt que de présenter de grands concepts pédagogiques ou didactiques qui ne laissent aucune place aux élèves. Il ne suffit pas d'annoncer la mise en place d'une « tâche complexe » ou d'une « évaluation formatrice » sans en préciser les modalités de réelle mise en œuvre avec les élèves. Un bon sens pédagogique est préférable à des tentatives de formalisation mal maîtrisées.

Le jury a beaucoup apprécié l'aptitude de certains candidats à prendre en compte des éléments des échanges précédents en les intégrant dans l'exposé du sujet. Ceci témoigne d'une capacité d'adaptation professionnelle.

- **L'entretien**

L'échange suivant l'exposé du sujet vise à clarifier et préciser son contenu et en particulier l'efficacité de la relation pédagogique présentée. Il est assuré en complémentarité avec celui portant sur le contenu du dossier. Il appelle les mêmes commentaires que ceux précédemment exprimés (cf ci-dessus).

Pour ce qui est de la connaissance réfléchie du contexte institutionnel, le jury a apprécié la générale bonne connaissance des conditions d'exercice du métier par les candidats. Certains candidats inscrivent de manière pertinente leurs actions en matière d' « éducation à » dans un projet global d'établissement en lien souvent avec le CESC. Leur implication dans la vie des établissements est un réel atout afin de réussir cette partie de l'épreuve.

Si les instances au sein des établissements sont généralement bien connues, il est cependant conseillé aux candidats de réfléchir aux finalités de leurs investissements qu'il s'agisse des responsabilités assumées en tant que professeur principal, dans l'accompagnement des élèves sur leur orientation (selon les niveaux et les

cycles) et dans la diversité des relations entretenues avec les membres de la communauté éducative. Le socle commun n'a été lu que par un nombre réduit de candidats et ses relations avec l'obtention du brevet des collèges, premier examen que rencontrent les élèves, sont mal maîtrisées.

Le tableau proposé en annexe et publié sur le site du CAPES réservé (<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/capesres/>) recense quelques questions explorées dans cette partie de l'entretien.

Conclusion :

Pour la première partie de présentation du dossier de RAEP, nous proposons aux futurs candidats de préparer un document écrit qui leur servira de support pour leur exposé oral.

Pour préparer l'épreuve orale on conseille aux candidats de :

- s'imprégner davantage des programmes de collège et de lycée pour en connaître les grandes idées et en maîtriser les cohérences verticales ;
- définir en amont les documents de leur dossier qu'ils souhaiteront projeter lors de leur exposé, en appui de leur argumentation ;
- travailler scientifiquement l'ensemble des notions abordées dans les programmes ;
- s'interroger sur les enjeux des évaluations ;
- veiller à la qualité des productions écrites projetées ;
- faire preuve de bon sens et ne jamais perdre de vue l'élève qui est en train d'apprendre ;
- se renseigner au sein de leur académie quant à l'existence de dispositifs spécifiques de formation aux concours.

Le jury félicite les lauréats du concours qui ont fait preuve de leurs qualités. Il souhaite, à travers ce rapport, donner des pistes de travail et encourager les futurs candidats. Il rappelle la nécessité de se préparer et de se former pour se donner toutes les chances de réussite et de perspectives professionnelles au service des progrès des élèves.

Annexes

Annexe 1 : Les sujets d'oral de la session 2013

1. En prenant pour exemple le programme de la classe de 4e : "Transmission de la vie chez l'Homme" montrez comment le travail avec des partenaires permet de mener des apprentissages liés à l'éducation à la santé.
2. A partir de l'exemple de la localisation de l'information génétique en classe de 3e montrer comment exercer l'autonomie des élèves et préparer la validation de certains items du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
3. Montrez comment vous organisez différentes formes de travail des élèves dans la partie du programme de 6ème : "la production alimentaire par une transformation biologique"
4. A propos des mécanismes chromosomiques dans le programme de 3ème, montrer comment l'utilisation de modèles permet de faciliter les apprentissages des élèves.
5. En classe de 3e proposer une activité sur le rôle des lymphocytes B, dont on précisera la place dans la progression, permettant d'évaluer le socle commun de connaissances et de compétences.
6. Dans le cadre du chapitre "Les enjeux planétaires contemporains" du programme de 2nde, montrez comment répondre aux besoins spécifiques d'élèves ayant des difficultés face à la conception de modèles expérimentaux.
7. En prenant appui sur la partie du programme "risques infectieux et protection de l'organisme" de la classe de 3e montrez comment vous diversifiez les supports d'étude pour mieux impliquer les élèves dans la construction des savoirs et des savoir-faire. Vous vous appuyerez sur la notion : "L'organisme est constamment confronté à la possibilité de pénétration de micro-organismes (bactéries et virus) issus de son environnement"
8. Dans la partie du programme de seconde, "La nature du vivant", montrez comment manipulations, utilisation de logiciels et maquettes de la molécule d'ADN se complètent dans la démarche d'investigation afin de mieux atteindre les objectifs du programme.
9. Dans le cadre du programme de 4e "Reproduction sexuée et maintien des espèces dans les milieux" montrez comment vous amenez les élèves à construire des compétences en lien avec l'éducation au développement durable.
10. En prenant appui sur la partie du programme de 4e "L'activité interne du globe" montrez comment l'utilisation du numérique dans la démarche d'investigation peut permettre aux élèves de mieux construire les notions en lien avec la mobilité des plaques.
11. En vous appuyant sur l'exemple de votre choix, montrer comment vous amenez les élèves à conduire une démarche de projet interdisciplinaire dans le cadre de l'enseignement d'exploration "méthodes et pratiques scientifique".
12. En classe de 2nde , montrez comment vous élaborer une démarche d'investigation pour construire la notion "La cellule est un espace limité par une membrane qui échange de la matière et de l'énergie avec son environnement".
13. En classe de 2nde, montrez comment vous élaborer une démarche d'investigation pour construire la notion "De nombreuses transformations chimiques se déroulent à l'intérieur de la cellule : elles constituent le métabolisme. Il est contrôlé par les conditions du milieu et par le patrimoine génétique" en amenant les élèves à utiliser du matériel ExAO.
14. En vous appuyant sur l'exemple de votre choix, montrer comment vous amenez les élèves à conduire une démarche de projet interdisciplinaire dans le cadre de l'enseignement d'exploration "méthodes et pratiques scientifique".
15. Dans le cadre du thème "Respiration et occupation des milieux" en 5ème, expliquez comment vous organisez les activités dans une classe où les élèves se montrent peu attentifs et peu motivés.
16. Dans la partie "la digestion des aliments et le devenir des nutriments" en 5ème, concevez une démarche expérimentale prenant en compte les profils des élèves de SEGPA.
17. Autour d'une sortie géologie en classe de 4ème proposez des activités de terrain qui engagent un travail collaboratif entre les élèves.
18. Dans le cadre de la partie unité et diversité des êtres humains en 3ème, vous montrerez quels sont les intérêts et les limites de la modélisation des chromosomes pour construire la notion de conservation de l'information génétique.
19. Dans le cadre de la partie du programme de 5ème relatif à l'érosion et la sédimentation, vous préciserez la place de l'utilisation d'une maquette de rivière au sein d'une démarche scientifique.
20. Montrez comment vous pouvez introduire la thématique "Reproduction sexuée et maintien des espèces dans les milieux" en classe de 4ème, par la mise en place d'une démarche d'investigation répondant à une problématique de développement durable
21. Dans le cadre de la thématique "féminin-masculin" du programme de première L/ES, montrez comment vous pouvez préparer vos élèves à une argumentation scientifique sur le sujet de la procréation médicalement assistée.
22. Dans le cadre de la thématique « Reproduction sexuée et maintien des espèces dans les milieux » du programme de quatrième, proposez une séance permettant une réelle prise en compte de l'hétérogénéité de vos élèves.
23. Montrez comment mettre en place une démarche d'investigation autour de la localisation du programme génétique avec des élèves de troisième en intégrant une approche de formation par compétences.

24. Dans le cadre de la thématique "Activité interne du globe", du programme de quatrième, proposez une séance permettant un travail de groupe de vos élèves sur le thème du volcanisme suivi d'une phase de mutualisation.
25. En prenant l'exemple, au choix, d'un des thèmes de la dernière partie du programme de 3e (Responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement), montrer comment une démarche de projet permet d'évaluer des compétences du socle commun.
26. En classe de première S, dans la partie "La production végétale (Thème 2B)", proposez une séance construite autour d'une démarche d'investigation destinée à valoriser les compétences expérimentales des élèves.
27. Dans le cadre de l'enseignement de SVT et plus précisément lors de l'étude du fonctionnement de l'appareil respiratoire, en classe de 5ème, proposez une séance de votre choix qui contribue à la construction de la compétence 1 (maîtrise de la langue) du socle commun.
28. Dans le cadre de l'étude de la transformation des aliments en nutriments, en classe de cinquième, proposez une séance intégrant une démarche expérimentale et permettant de construire des éléments de la compétence 3 du socle commun.
29. Dans le cadre du programme de 6e, pour les conditions de germination des graines, montrez comment vous pouvez aider des élèves en difficulté à concevoir un protocole expérimentale.
30. Dans le cadre du thème "Des pratiques au service de l'alimentation humaine" en 6ème, exposez comment vous envisagez d'intégrer l'intervention d'un ingénieur agronome ou d'un agriculteur dans la démarche engagée.
31. Vous montrerez les intérêts de la mise en place d'un travail par ateliers lors d'une séquence sur les conditions de germination, en classe de sixième. Vous préciserez comment vous constituez les groupes de travail.
32. Montrez comment mettre en place une démarche d'investigation, autour de la digestion des aliments avec des élèves de 5ème, en intégrant une évaluation des compétences expérimentales.
33. Autour d'une sortie ou d'un voyage géologique en 4ème, proposez des activités de terrain qui engagent un travail collaboratif entre les élèves et préparent l'exploitation en classe.
34. En 5ème, vous organisez une sortie sur le thème "Evolution des paysages ». Montrez comment le travail sur le terrain vous permet de préparer le travail en classe et de développer des compétences chez vos élèves.
35. Dans le cadre de l'étude du volcanisme en classe de quatrième, Expliquez comment vous intégrez un modèle analogique dans une séquence visant à établir la relation entre les manifestations volcaniques et la nature du magma. Expliquez comment vous organisez le travail de vos élèves et leurs traces écrites.
36. Dans le cadre du programme de 6e, partie "origine de la matière des êtres vivants", présentez les stratégies que vous mettez en place pour former vos élèves à la pratique d'une démarche expérimentale rigoureuse pour établir les besoins nutritifs des végétaux chlorophylliens.
37. Dans le cadre de l'enseignement de sciences en première ES et L, expliquez en quoi l'étude du thème « féminin masculin » , permet de parfaire l'éducation à la santé ?
38. Proposez une démarche d'investigation, adaptée à une classe hétérogène, pour localiser l'information génétique au sein de la cellule (niveau 3e, partie : unité et diversité des êtres humains).
39. En classe de seconde, proposez une stratégie pédagogique pour amener vos élèves à concevoir et mettre en œuvre une démarche scientifique destinée à mettre en évidence l'universalité de l'ADN (Thème 1: la nature du vivant)
40. Dans la partie "nourrir l'humanité" en classe de 1ère ES ou L, expliquez comment vous pouvez préparer vos élèves au commentaire rédigé (1ère partie de l'épreuve du Baccalauréat) au travers d'un débat argumenté autour des impacts des pratiques agricoles sur l'environnement.
41. Dans le cadre de l'étude de la fermentation alcoolique en spécialité de Terminale S, Thème 1 "La terre dans l'univers et l'évolution de la vie, " expliquer comment vous amener les élèves à concevoir et mettre en œuvre une démarche expérimentale.
42. Dans le cadre du programme de 3 "Diversité et unité des êtres humains", proposez des activités adaptées à une classe hétérogène pour montrer que les chromosomes sont le support de l'information génétique.
43. Pour le niveau 4ème, partie "L'activité interne du globe", vous proposerez une démarche en lien avec le contexte local (celui où vous enseignez), en vue d'une investigation visant à expliquer la dynamique du globe.
44. Pour le niveau 6ème, dans la cadre de la découverte d'un environnement proche, expliquer comment vous préparez une sortie avec vos élèves et comment vous en exploitez les données en particulier sur la biodiversité.
45. Lors de l'étude de la communication hormonale en classe de 4ème, dans la partie "relations au sein de l'organisme" , proposer une démarche d'enseignement pour montrer qu'il est possible d'atteindre des objectifs d'éducation à la santé relatifs aux moyens de contraception.
46. Dans la partie " diversité et unité des êtres humains", construisez une situation d'apprentissage qui permet de développer des compétences d'observation et d'argumentation des élèves autour de la localisation du programme génétique au sein de la cellule.
47. Dans le cadre la classe de 1ère S, proposez un ensemble de séances permettant d'exercer la capacité des élèves à proposer une stratégie de résolution de problème dans la perspective des ECE.
48. Dans le cadre de la partie "Activité interne du globe », pour le niveau 4ème, montrez que l'utilisation de logiciel facilite la construction de la notion de convergence des plaques lithosphériques.

49. Dans le programme de 6e dans la partie "le peuplement d'un milieu" montrez comment vous pouvez aider des élèves à produire des dessins d'observation. Vous préciserez les stratégies mises en place pour tenir compte de la diversité des élèves.
50. En prenant appui sur le programme de la classe de quatrième dans la partie "activité interne du globe", montrez comment l'utilisation de supports numériques permet de rendre les élèves autonomes au sein d'une démarche d'investigation.
51. Dans le cadre de la thématique "responsabilité humaine en matière de santé et d'environnement" du programme de troisième, montrez comment vous développez des compétences de recherche et de communication chez les élèves.
52. En classe de terminale S, dans la partie "la convergence lithosphérique" (thème 1B2), construisez une séance de TP destinée à former les élèves à l'évaluation des compétences expérimentales lors du baccalauréat.
53. Vous montrerez, en utilisant un ou plusieurs exemples précis du programme de 5°, comment la gestion de l'hétérogénéité d'une classe permet de faire progresser tous les élèves.
54. En vous appuyant sur des exemples précis de la classe de 5°, vous montrerez comment vous intégrez des objectifs en matière d'éducation à la santé, en associant des partenaires de l'école.
55. En utilisant un exemple précis dans le programme du cycle central propice à l'éducation à la santé, vous montrerez comment vous accompagnez les élèves dans leur diversité, en particulier ceux à besoins particuliers (éventuellement accompagnés d'un AVS).
56. Après avoir dégagé les notions principales de la partie transversale : "Diversité, parenté, et unité des Etres vivants", vous proposerez une programmation visant à intégrer ces notions dans les autres parties du programme de 6°.
57. Après avoir dégagé les notions essentielles du programme de 3° de la partie "évolution des organismes vivants et histoire de la Terre", vous expliquerez comment vous pouvez vous appuyer sur les acquis de génétique de ce programme pour construire les grands concepts de l'évolution.
58. Après avoir dégagé les notions du programme de 4° dans la partie "relations au sein de l'organisme", vous expliquerez comment ces notions peuvent permettre une éducation à la santé et une prévention des conduites à risques.
59. Expliquez comment on peut amener les élèves de SEGPA à construire des schémas en lien avec une notion de SVT (vous prendrez l'exemple de votre choix).
60. Dans le cadre d'une liaison CM2-6ème, portant sur le thème « Unité et diversité du vivant », montrez comment vous pourriez permettre à des élèves de 6ème de présenter à des élèves de CM2 la notion d'unité du vivant. Vous vous appuyerez sur des exemples concrets.
61. Proposez un schéma de synthèse illustrant les notions relatives à la réaction immunitaire spécifique, du chapitre "risques infectieux et protection de l'organisme" de la classe de 3° et montrez comment ce type de communication prépare les élèves à une évaluation sommative.
62. En prenant l'exemple de votre choix en MPS, vous expliquerez comment vous concevez l'évaluation de vos élèves dans cet enseignement d'exploration.
63. Dans le cadre de la partie "L'activité interne du globe" en 4ème, proposez une démarche d'investigation concernant le risque volcanique.
64. Présenter une activité en classe de 3e sur la partie du programme "Evolution des organismes vivants et histoire de la Terre " permettant d'évaluer le socle commun de connaissances et de compétence.
65. Dans le cadre de votre enseignement de 6°, à partir d'exemples précis, montrez comment vous initiez vos élèves à la maîtrise de la démarche expérimentale puis comment vous renforcez cet apprentissage
66. En classe de 3°, dans la partie 3 "Diversité et unité des Etres Humains", montrer comment vous construisez une évaluation sommative reprenant les notions principales de ce chapitre.
67. Dans le cadre du programme de 6ème dans la partie transversale diversité parentés et unité des êtres vivants, vous expliquerez comment vous construisez la notion de classification des organismes vivants en groupes emboîtés.
68. Montrez comment une succession de problèmes biologiques permet d'introduire les notions essentielles du chapitre de 4° "La transmission de la vie chez l'homme".
69. En partant de l'exemple de 1°S, "la tectonique des plaques, histoire d'un modèle", expliquez comment, une étude historique ou épistémologique permet de montrer l'évolution d'un modèle scientifique.
70. A partir de votre expérience, montrer en quoi un enseignement l'exploration MPS peut compléter et enrichir l'enseignement du tronc commun de la classe de seconde.
71. Vous montrerez comment une étude de terrain, dans le cadre d'une sortie géologique, facilite l'approche des notions de la partie évolution des paysages, en classe de 5°.
72. Dans le cadre du thème "Origine de la matière des êtres vivants" en 6ème, concevez une séance permettant d'articuler votre discipline avec des éléments de mathématiques et/ou de physique-chimie au profit des apprentissages des élèves.
73. Dans le cadre de la partie "l'activité interne du globe" en classe de 4e, présentez des activités différenciées permettant à des élèves à besoins spécifiques de réussir à construire tout ou partie des notions liées à la prévention des risques.
74. Dans le thème "activité interne du Globe" en 4ème, expliquez à partir de l'exemple de votre choix, comment concevoir une situation problème pertinente pour les apprentissages des élèves.
75. En enseignement d'exploration MPS en 2nde, et pour le thème de votre choix, montrez comment on peut amener les élèves à conduire une démarche de projet et comment les professeurs peuvent évaluer les travaux réalisés

76. Dans le thème "Fonctionnement de l'organisme et besoin en énergie", à partir de l'activité de votre choix, concevez les modalités d'une évaluation formative entre pairs qui leur permettent de progresser.
77. A partir d'un exemple d'activité dans le thème "Géologie externe : évolution des paysages" en 5ème, expliquez comment mettre en place une pédagogie différenciée prenant en compte l'hétérogénéité des élèves dans une classe ordinaire.
78. Dans le thème "des pratiques au service de l'alimentation humaine" en 6ème, concevez une progression qui fasse travailler différents items de la Maîtrise de la Langue chez les élèves. Vous réfléchirez en particulier aux besoins particuliers des élèves mauvais lecteurs et mauvais scripteurs.
79. Dans le thème 3 "Corps humain et santé : l'exercice physique" en 2nde, expliquez comment l'intégration des TIC peut servir l'apprentissage des élèves en termes de compétences scientifiques et de maîtrise de la Langue.
80. A partir du thème "diversité et unité humaine" en 3ème, présentez les difficultés cognitives que les élèves rencontrent le plus souvent et proposez des activités et des supports pertinents pour leur permettre de remédier à certaines d'entre-elles.
81. En MPS en 2nde, comment former et accompagner les élèves dans une démarche de projet intégrant un questionnement qui articule SVT, PC et mathématiques ?
82. Dans le thème "Activité interne du globe" en 4ème, proposez une tâche complexe mettant les élèves en situation de coopération.
83. Montrez comment valoriser le raisonnement des élèves de quatrième dans les premières étapes d'une démarche d'investigation relative à l'origine des règles dans le cycle féminin.
84. Concernant le thème "Fonctionnement de l'organisme et besoins en énergie" en 5ème, montrez comment une collaboration pédagogique étroite avec le professeur d'EPS permet une meilleure acquisition des connaissances sur les besoins du muscle en fonctionnement.
85. A partir du thème de 5ème "Géologie externe : évolution des paysages", concevez une tâche complexe intégrant les TIC et la production d'un écrit long.
86. Dans le thème " Risque infectieux et protection de l'organisme" en 3ème, présentez une activité d'une heure intégrant des objectifs par compétences que vous préciserez. Expliquez ensuite comment vous allez vous y prendre pour atteindre ces mêmes objectifs sur 45 minutes.
87. Montrez comment mettre en place une démarche d'investigation, autour de l'évolution des Hominidés en terminale S (Thème 1 A4), permettant aux élèves de se former en vue de l'évaluation des compétences expérimentales du baccalauréat.
88. Montrez comment mettre en place une réelle démarche d'investigation, autour de la digestion des aliments avec des élèves de 5ème, en intégrant une évaluation des compétences expérimentales.
89. Dans le cadre des modifications physiologiques à l'effort en classe de seconde, vous proposerez une séance de travaux pratiques favorisant l'autonomie des élèves en termes de réflexion et de production au sein d'une démarche expérimentale.
90. En vous appuyant sur une démarche d'investigation relative à l'action de l'Homme sur son milieu (Thématique "La respiration et l'occupation des milieux de vie" en classe de cinquième), montrez comment les élèves peuvent développer un comportement responsable en matière de développement durable.

Annexe 2 : quelques exemples de thèmes supports de l'entretien lors de la deuxième partie de l'épreuve

Dimension classe	Dimension « équipe éducative »	Dimension « établissement »
Les métiers des sciences Les grands enjeux des programmes de SVT La sécurité La remédiation et la différenciation La formation tout au long de la vie Les modalités d'évaluation et de validation des acquis au cours du cursus dans le second degré L'enseignement en langue vivante étrangère ...	Les enseignements interdisciplinaires : TPE ; MPS ; SL, contribution à l'histoire des arts etc. Le socle commun Les éducations à la santé, au développement durable, aux risques ... La fonction de professeur principal L'accompagnement (éducatif, personnalisé), le tutorat ... Les ateliers scientifiques et autres modalités de mise en œuvre de projets scientifiques ...	L'organisation de sorties pédagogiques Le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations L'EIST et autres expérimentations Les différentes instances : conseil pédagogique ; CESC ; conseils d'enseignement etc. La vie scolaire La responsabilité et la gestion du laboratoire La contribution des professeurs aux journées portes ouvertes, à la semaine de la science, ... Le projet d'établissement, le contrat d'objectifs, le projet académique Les liaisons inter-cycles ...